

Charte d'engagement Accompagnateurs MyJugaad

Nos accompagnateurs réalisent une formation qui les fait monter en compétences pour accompagner les publics fragiles ayant un projet de déménagement. Lorsque celle-ci est validée, l'accompagnateur acquiert un label qui certifie de ses compétences dans les domaines suivants :



Connaissances des handicaps et de la perte d'autonomie



Connaissances pour une aide au tri et au désemcombrement



Connaissances pour une aide à l'emménagement



Connaissances **administratives** pour un déménagement

Avec ce label, l'accompagnateur s'engage à :

Emballer et organiser vos objets selon vos envies et vos besoins Vous conseiller sur la disposition de vos biens à votre domicile

Respecter vos biens personnels

Vous guider dans la revalorisation de vos biens

Proposer une aide active, "Faire avec" et non "à la place de "

Être à l'écoute de vos besoins

Vous accompagner dans vos démarches administratives

Vous soulager des tâches physiques

Répondre à vos interrogations à propos de votre besoin

Vous apporter des solutions pour trier vos affaires